



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 10 décembre 2019 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

19-712

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

19-712 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 1415, chemin du Fer-à-Cheval – Zone H-222

19-713 1.4 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12 NOVEMBRE 2019

2. ADMINISTRATION

19-714 2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF
À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES
TUILERIES – HIVER 2019-2020

19-715 2.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE ET FRAIS D'ADHÉSION AU
CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN

19-716 2.3 AUTORISATION DE PASSAGE – LA BOUCLE DU GRAND DÉFI PIERRE
LAVOIE – 20 JUIN 2020

- 19-717 2.4 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊT INTERDIT – RUE ROBERT
- 19-718 2.5 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DE LA ROCHELLE
- 19-719 2.6 INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DE GRENOBLE
- 19-720 2.7 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS
- 19-721 2.8 DÉPÔT – RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ANNÉE 2019
- 19-722 2.9 DÉPÔT – REGISTRE – DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 19-723 2.10 DÉPÔT – BUDGET – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – EXERCICE FINANCIER 2020
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 19-724 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 19-725 3.2 FONDS RÉSERVÉS – FONDS DE ROULEMENT - ACHATS
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 19-726 4.1 EMBAUCHE – SECRÉTAIRE DE DIRECTION – FINANCES
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 19-727 5.1 ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDES GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE COMPLÉMENTAIRES – CENTRE MULTIFONCTIONNEL – PROJET R-1210
- 19-728 5.2 PROVISION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDES GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE COMPLÉMENTAIRES – CENTRE MULTIFONCTIONNEL – R-1210
- 19-729 5.3 ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ANALYSES DES EAUX – ANNÉE 2020
- 19-730 5.4 PROVISION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ANALYSES DES EAUX – ANNÉE 2020
- 19-731 5.5 ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE, INVENTAIRE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET ACHAT D'IMAGES TERRESTRES GÉORÉFÉRENCÉES – PROJET SI-19-180
- 19-732 5.6 PROVISION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE, INVENTAIRE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET ACHAT D'IMAGES TERRESTRES GÉORÉFÉRENCÉES – PROJET SI-19-180

- 19-733 5.7 RECONDUCTION DE CONTRAT – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE SUR DEMANDE – PROJET SA-18-32
- 19-734 5.8 ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR L'UNITÉ DE SOUTIEN TECHNIQUE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – PROJET SA-19-21
- 19-735 5.9 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 – PROJET SA-19-22
- 19-736 5.10 ATTRIBUTION DE CONTRAT – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX DE CORRECTION – PÉRIODE HIVERNALE 2019-2020
- 19-737 5.11 RATIFICATION DE CONTRAT – ACHAT REGROUPÉ – SULFATE D'ALUMINIUM – QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉE 2020
- 19-738 5.12 AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE
- 19-739 5.13 AUTORISATION DE SIGNATURE – POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC RÉGION 06 INC. – TRANSPORT DE NEIGE – ANNÉE 2019-2020
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 19-740 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 19 NOVEMBRE 2019
- 19-741 6.2 RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
- 19-742 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – STATIONNEMENT ARRIÈRE – 2141, RUE NOBEL (BÂTIMENT INDUSTRIEL) – ZONE I-152
- 19-743 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1734, RUE PRINCIPALE (SALON FUNÉRAIRE DEMERS) – ZONE C-302
- 19-744 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE TRANSFORMATION D'UNE RÉSIDENCE – 714, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 19-745 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI (KHMER ANGKOR EXPRESS) – ZONE C-151
- 19-746 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE PORTE EN FAÇADE – 18, RUE DE BIENVILLE – ZONE H-135
- 19-747 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (RESTAURANT BARBIES) – 1950, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 19-748 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 611, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (LE ST-JOSEPH) – ZONE C-205

19-749 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1401, RUE NOBEL (OMNITECH) – ZONE I-154

19-750 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 173, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (VIVACITÉ) – ZONE M-256

19-751 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT – 1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102

19-752 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1900, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (MCDONALD’S) – ZONE C-149

19-753 6.14 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1415, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-222

7. SERVICE DES LOISIRS

19-754 7.1 AIDE FINANCIÈRE – LE GROUPE AMICAL DE STE-JULIE INC.

19-755 7.2 AIDE FINANCIÈRE – EMBAUCHE D’UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE SAINTE-JULIE

8. RÈGLEMENTS

19-756 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D’UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 985-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 985 AUTORISANT DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D’UN SYSTÈME DE DÉSINFECTION À L’USINE D’ÉPURATION POUR UN MONTANT DE 1 900 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 900 000 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L’EMPRUNT À 21 567 \$

19-757 8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D’UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1154-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1154 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT DIVERS AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY, AU SITE DE LA PISTE DE BMX ET AU PARC DESROCHERS, LE COÛT DE REMPLACEMENT D’ACCESSOIRES DE JEUX DANS DIVERS PARCS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 247 500 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 247 500 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L’EMPRUNT À 153 136 \$

19-758 8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D’UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1237 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D’ÉGOUT SANITAIRE SUR LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX, ENTRE LES NUMÉROS 25 ET 69. AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 507 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 507 000 \$

19-759 8.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D’UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1242 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE VAUQUELIN AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 654 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 654 000 \$

- 19-760 8.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1245 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE GAINAGE D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE, ENTRE LES NUMÉROS 1125 ET 1411, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 149 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 149 000 \$
- 19-761 8.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1246 RELATIF AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 19-762 8.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1247 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020
- 19-763 8.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1248 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 544 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 544 000 \$
- 19-764 8.9 ADOPTION – RÈGLEMENT 1100-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'APPORTER DES CORRECTIONS ET AJUSTEMENTS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT MIXTE AYANT LIEU DANS L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE – « MU-1 »
- 19-765 8.10 ADOPTION – RÈGLEMENT 1100-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU » AFIN D'Y APPORTER DE LÉGERS AJUSTEMENTS LIÉS AUX ALLÉES VÉHICULAIRES PRIVÉES, À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET ACCESSOIRES
- 19-766 8.11 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-92 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES RELATIVES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD ET TOUCHANT NOTAMMENT LES USAGES, LA DENSITÉ ET LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DE LA ZONE M-244
- 19-767 8.12 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-93 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER UN RENVOI AU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS
- 19-768 8.13 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-96 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER UN NOUVEL USAGE DE SERVICE DE REMORQUAGE AVEC FOURRIÈRE AUTOMOBILE
- 19-769 8.14 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-97 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJUSTER LES NORMES APPLICABLES AU SECTEUR DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TOUCHANT NOTAMMENT LES ALLÉES VÉHICULAIRES PRIVÉES, LES AIRES D'AGRÉMENT, LE STATIONNEMENT, L'IMPLANTATION DE BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES AINSI QU'AGRANDISSANT LA ZONE A-806 À MÊME LA ZONE A-904

- 19-770 8.15 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-98 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER UN USAGE DE MICROBRASSERIE AVEC POINT DE VENTE À MÊME LE GROUPE « COMMERCE DE QUARTIER C1 »
- 19-771 8.16 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-99 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX SERRES AGRICOLES DANS LA ZONE A-807
- 19-772 8.17 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-100 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE RÉDUIRE LE NOMBRE MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT PAR USAGE DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE
- 19-773 8.18 ADOPTION – RÈGLEMENT 1103-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1103 AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, D'ESPACES NATURELS ET DE TERRAINS DE JEUX ET D'AJOUTER UN RENVOI AU RÈGLEMENT CONCERNANT CE MÊME OBJET
- 19-774 8.19 ADOPTION – RÈGLEMENT 1103-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1103 AFIN DE TRANSFÉRER LES NORMES LIÉES AUX ALLÉES VÉHICULAIRES PRIVÉES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME
- 19-775 8.20 ADOPTION – RÈGLEMENT 1104-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN D'ASSUJETTIR L'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS, DANS LE CAS DE PROJETS DE REDÉVELOPPEMENT
- 19-776 8.21 ADOPTION – RÈGLEMENT 1108-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER UNE NOUVELLE SECTION 19 NOMMÉE « SECTEUR MIXTE LOCALISÉ À L'ANGLE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE LA RUE DE MURANO (ZONE M-244) » ET LES DISPOSITIONS AFFÉRENTES À CELLE-CI
- 19-777 8.22 ADOPTION – RÈGLEMENT 1109 ÉTABLISSANT LES CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS
- 19-778 8.23 ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
- 10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 19-779 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-713

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 NOVEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 12 novembre 2019, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-714

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES TUILERIES – HIVER 2019-2020

ATTENDU que le regroupement de parents du quartier désire aménager et entretenir une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente afin d'établir les conditions et modalités de l'aménagement et de l'entretien de cette patinoire;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à l'aménagement d'une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries pour l'hiver 2019-2020, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-715

AUTORISATION DE PAIEMENT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE ET FRAIS D'ADHÉSION AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN

ATTENDU QUE la cotisation annuelle ainsi que les frais d'adhésion au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec pour la Ville de Sainte-Julie s'élèvent à 30 525,70 \$ pour l'année 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver le paiement à l'Union des municipalités du Québec d'une facture au montant de 30 525,70 \$, représentant la cotisation annuelle 2020 de la Ville de Sainte-Julie et les frais d'adhésion au Carrefour du capital humain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-716

**AUTORISATION DE PASSAGE – LA BOUCLE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE –
20 JUIN 2020**

ATTENDU QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie (ci-après « La Boucle ») sera de passage dans la Ville de Sainte-Julie, le samedi 20 juin 2020, tel qu'il appert du plan joint à la présente;

ATTENDU QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

ATTENDU QUE les voies publiques suivantes soit, montée Sainte-Julie, avenue de l'Abbé-Théoret, rue Principale, chemin du Fer-à-Cheval et chemin de Touraine devront être complètement fermées à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage du peloton de cyclistes;

ATTENDU QU'une bourse d'une valeur de 10 000 \$ sera accordée à la ville la plus accueillante sur le parcours selon le vote des cyclistes récolté par voie de sondage;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser le passage des cyclistes de La Boucle sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, conformément au plan déposé;

De collaborer à l'activité en recrutant et en formant les bénévoles avant l'événement;

De fournir les barricades nécessaires pour assurer la fermeture des rues lors du passage des cyclistes;

De réparer les voies publiques (trous, fissures et accotements) utilisées par les cyclistes ainsi que de planifier le passage d'un balai de rues dans les jours précédant l'événement;

D'assumer les coûts pouvant être engendrés par le Service de sécurité incendie de la Ville;

De publiciser l'activité et d'inviter les résidents et ses commerçants à se joindre à l'événement;

D'autoriser le vol de drone sur le territoire de la ville, conformément aux lois et règlements en vigueur au Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-717

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊT INTERDIT – RUE
ROBERT**

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 6 novembre 2019, d'implanter une zone d'arrêt interdit sur la rue Robert, du côté de la bande piétonnière;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 25 novembre 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'installer des panneaux d'arrêt interdit sur la rue Robert, du côté de la bande piétonnière, le tout conformément au plan numéro CSP-06NOV19-8.4 en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-718

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DE LA ROCHELLE

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 6 novembre 2019, d'implanter une zone de stationnement interdit sur la rue de La Rochelle, du côté de la bande piétonnière;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 25 novembre 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement interdit sur la rue de La Rochelle, le tout conformément au plan n° CSP-06NOV19-8.1.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-719

INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DE GRENOBLE

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 6 novembre 2019, d'implanter une zone de stationnement interdit sur la rue de Grenoble, près de l'intersection de la rue Borduas;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 25 novembre 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'installer un panneau de signalisation « stationnement interdit d'ici au coin » sur la rue de Grenoble, le tout conformément au plan n° CSP-06NOV19-4.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-720

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS –
BOULEVARD DES HAUTS-BOIS**

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 6 novembre 2019, d'installer des panneaux de passage pour piétons sur le boulevard des Hauts-Bois, entre les rues Normand-Béthune et Charles-De Gaulle;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 25 novembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'installer des panneaux de passage pour piétons sur le boulevard des Hauts-Bois, le tout conformément au plan numéro CSP-06NOV19-06 en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-721

**DÉPÔT – RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE – ANNÉE 2019**

ATTENDU QU'au moins une fois l'an, la Ville de Sainte-Julie doit déposer un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

DE déposer le rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2019, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-722

**DÉPÔT – REGISTRE – DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018, sous le n° 18-046;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du Conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la greffière de la Ville;

ATTENDU QUE la greffière tient un registre public de ces déclarations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE déposer le registre des déclarations de plus de 200 \$ des élus municipaux de la Ville de Sainte-Julie depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal de l'année 2018, lequel ne contient aucune déclaration et qui est signé en date du 9 décembre 2019 par M^e Nathalie Deschesnes, greffière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-723

DÉPÔT – BUDGET – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a transmis son budget 2020 ainsi que la répartition des dépenses payables par les municipalités et les villes membres;

ATTENDU QUE la quote-part des dépenses de la Ville de Sainte-Julie est de 3 755 050 \$ et se répartit comme suit :

▪ Administration générale	473 833 \$
▪ Gestion des matières résiduelles	3 019 034 \$
▪ Cour municipale régionale	136 866 \$
▪ Développement économique	25 406 \$
▪ Sécurité incendie	22 126 \$
▪ Sécurité incendie (entente intermunicipale Sorel-Tracy)	5 814 \$
▪ Gestion des cours d'eau	43 226 \$
▪ APAM	2 300 \$
▪ Vidange des fosses septiques	26 160 \$
▪ Service d'ingénierie et d'expertise technique	285 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

QUE le budget 2020 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville soit déposé;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques afin d'acquitter la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2020 au montant de 3 755 050 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-724

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 8 novembre 2019 au 5 décembre 2019 :

Liste F-2019-23	Chèques à ratifier	599 546,62 \$
Liste F-2019-24	Comptes à payer	1 768 022,79 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 8 novembre 2019 au 5 décembre 2019 apparaissant sur les listes F-2019-23 et F-2019-24;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-725

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 6 décembre 2019, totalisant 8 511,34 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de cinq (5) ans, de 2020 à 2024, pour une somme de 8 511,34 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-726

EMBAUCHE – SECRÉTAIRE DE DIRECTION – FINANCES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste de secrétaire de direction au Service des finances;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 9 décembre 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'embaucher, à compter du 16 décembre 2019, Mme Émilie Gilbert au poste de secrétaire de direction – Finances, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-727

ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDES GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE COMPLÉMENTAIRES – CENTRE MULTIFONCTIONNEL – PROJET R-1210

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des études complémentaires en géotechnique et environnementale sur le futur site du centre multifonctionnel de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 9 décembre 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat de services professionnels concernant des études complémentaires en géotechnique et environnementale sur le futur site du centre multifonctionnel au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Englobe Corp., située au 100, rue Jean Coutu, bureau 101, Varennes (Québec) J3X 0E1, pour un montant de 38 068,22 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix présentée par l'entreprise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-728

PROVISION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDES GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE COMPLÉMENTAIRES – CENTRE MULTIFONCTIONNEL – R-1210

ATTENDU l'attribution du contrat des études complémentaires en géotechnique et environnementale concernant le futur site du centre multifonctionnel à l'entreprise Englobe Corp. pour un montant de 38 068,22 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au contrat pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des dépenses imprévues, représentant une somme de 3 806,82 \$, portant le montant autorisé à 41 875,04 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-729

ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ANALYSES DES EAUX – ANNÉE 2020

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels d'analyses des eaux pour l'année 2020;

ATTENDU QUE ces analyses sont requises pour satisfaire aux différentes normes environnementales concernant le suivi du réseau d'eau potable, des eaux de baignade pour les piscines extérieures, des eaux usées, des eaux de fonte des neiges usées et des eaux du lac des Outardes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 9 décembre 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat de services professionnels d'analyses des eaux pour l'année 2020 au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Eurofins Essais Environnementaux Canada inc., située au 150-4495, boulevard Sir-Wilfrid-Hamel, Québec (QC) G1P 2J7, pour un montant de 38 098,12 \$, toutes taxes comprises, le tout selon l'offre de prix présentée par l'entreprise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-730

PROVISION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ANALYSES DES EAUX – ANNÉE 2020

ATTENDU l'attribution du contrat pour des services professionnels d'analyses des eaux pour l'année 2020 à l'entreprise Eurofins Essais Environnementaux Canada inc. pour une somme de 38 098,12 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au contrat pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 4 000 \$, portant le montant autorisé à 42 098,12 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-731

ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE, INVENTAIRE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET ACHAT D’IMAGES TERRESTRES GÉORÉFÉRENCÉES – PROJET SI-19-180

ATTENDU QU’une recherche de prix a été effectuée pour l’auscultation de la chaussée, l’inventaire des panneaux de signalisation ainsi que l’achat d’images terrestres géoréférencées avec un logiciel de gestion des images;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 9 décembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D’attribuer le contrat de services professionnels numéro SI-19-180 concernant l’auscultation de la chaussée, l’inventaire des panneaux de signalisation ainsi que l’achat d’images terrestres géoréférencées avec un logiciel de gestion des images au plus bas fournisseur conforme, soit la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc., située au 3420, boulevard Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H1X 1W6 pour un montant de 85 081,50 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l’offre de prix reçue le 29 novembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-732

PROVISION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE, INVENTAIRE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ET ACHAT D’IMAGES TERRESTRES GÉORÉFÉRENCÉES – PROJET SI-19-180

ATTENDU l’adjudication du contrat SI-19-180 pour l’auscultation de la chaussée, l’inventaire des panneaux de signalisation ainsi que l’achat d’images terrestres géoréférencées avec un logiciel de gestion des images, à l’entreprise SNC-Lavalin GEM Québec inc., pour une somme de 85 081,50 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D’autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des dépenses imprévues, représentant une somme de 8 508,15 \$, portant le montant autorisé à 93 589,65 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-733

RECONDUCTION DE CONTRAT – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE SUR DEMANDE – PROJET SA-18-32

ATTENDU l'adjudication du contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur demande, sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, à la compagnie Le Groupe DR Électrique inc., lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 décembre 2018, résolution 18-698;

ATTENDU QUE conformément au devis de soumission, la Ville de Sainte-Julie peut reconduire ce contrat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 9 décembre 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

DE reconduire pour une année additionnelle, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur le territoire sur demande, à la compagnie Le Groupe DR Électrique inc., située au 1420, boulevard Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7, pour un montant de 252 535,69 \$ toutes taxes comprises, le tout selon les taux horaires ainsi que les conditions prévues dans la soumission présentée et ouverte le 29 novembre 2018, portant la valeur totale du contrat à 493 264,66 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-734

ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR L'UNITÉ DE SOUTIEN TECHNIQUE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – PROJET SA-19-21

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat d'une camionnette 4x4 pour l'unité de soutien technique du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 9 décembre 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SA-19-21 pour l'achat d'une camionnette 4x4 pour l'unité de soutien technique du Service de sécurité incendie au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Jacques Olivier Ford inc., située au 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3M7, pour un montant de 69 512,74 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser une dépense additionnelle de 3 000 \$, toutes taxes comprises, pour le lettrage du véhicule;

D'autoriser le Service des finances à émettre les chèques pour les paiements lors de la livraison du véhicule.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-735

ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 – PROJET SA-19-22

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la fourniture de pierres concassées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 inclusivement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 décembre 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 9 décembre 2019;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SA-19-22 concernant la fourniture de pierres concassées pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5, pour un montant total de 84 616,14 \$ (excluant le transport), toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 2 décembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-736

ATTRIBUTION DE CONTRAT – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX DE CORRECTION – PÉRIODE HIVERNALE 2019-2020

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la fourniture d'enrobés bitumineux de correction pour la période hivernale 2019-2020;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 9 décembre 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat concernant la fourniture d'enrobés bitumineux de correction pour la période hivernale 2019-2020 au plus bas fournisseur conforme, soit la compagnie Tech-Mix inc., division de BauVal inc., située au 3350, chemin de la Butte-aux-Renards, Varennes (Québec) J3X 1P7, pour un montant total de 38 896,04 \$ (excluant le transport), toutes taxes comprises, le tout selon les prix unitaires du bordereau de prix.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-737

RATIFICATION DE CONTRAT – ACHAT REGROUPÉ – SULFATE D'ALUMINIUM – QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a participé à un appel d'offres regroupé pour l'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, au nom de tous les participants, à l'entreprise Kémira Water Solutions Canada inc. au prix de 0,215 \$/kg liquide;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Sainte-Julie est estimée à 111 238,31 \$ dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 9 décembre 2019;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

De ratifier le contrat d'achat de sulfate d'aluminium accordé par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable à l'entreprise Kémira Water Solutions Canada inc., située au 3405, boulevard Marie-Victorin, Varennes (Québec) J3X 1P7, pour une dépense estimée pour la Ville de Sainte-Julie de 111 238,31 \$, toutes taxes comprises, représentant une quantité d'environ 450 000 kilogrammes liquides pour l'année 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-738

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour les travaux de réparation de la toiture de la bibliothèque;

ATTENDU QUE le contrat a été attribué à Le groupe de maintenance Couture inc.;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont été requis dans le cadre du contrat;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 25 novembre 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser une dépense supplémentaire pour les travaux de réparation de la toiture de la bibliothèque, pour un montant de 2 414,48 \$, toutes taxes incluses, portant la valeur totale du contrat à 27 053,62 \$, toutes taxes comprises.

D'autoriser le trésorier à effectuer le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-739

AUTORISATION DE SIGNATURE – POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC RÉGION 06 INC. – TRANSPORT DE NEIGE – ANNÉE 2019-2020

ATTENDU la nécessité, lors de travaux de transport de neige, d'avoir recours à la location de camions avec opérateurs;

ATTENDU QUE le Poste de camionnage en vrac Région 06 inc. (ci-après le « Poste de Camionnage ») offre un tel service de location, selon un processus de liste d'appel auprès de camionneurs membres et non membres du Poste de Camionnage;

ATTENDU QUE tous les camionneurs qui ne sont pas membres du Poste de Camionnage devront préalablement signer un contrat avec la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 25 novembre 2019;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'autoriser la chef de section – approvisionnement du Service des finances à conclure avec le Poste de Camionnage en vrac Région 06 inc., et à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de location de camions avec opérateurs, sur demande, pour le transport de neige saison 2019-2020 ainsi que tout autre document requis pour donner effet aux présentes, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement du Service des finances à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout contrat de location de camion avec opérateur à intervenir avec les divers entrepreneurs de transport de neige non membres du Poste de Camionnage en vrac Région 06 inc., et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-740

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME – 19 NOVEMBRE 2019**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 19 novembre 2019 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de l'assemblée et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 novembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-741

RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le premier mandat de Mme Isabelle Tardif, à titre de membre du Comité de l'environnement, s'est terminé le 1^{er} juillet 2019;

ATTENDU QUE le second mandat de Mme Élyse Claude Léveillé, à titre de membre du Comité de l'environnement, s'est terminé le 1^{er} juillet 2019;

ATTENDU QUE conformément aux règles de régie interne du Comité de l'environnement, le mandat d'un membre non permanent peut être renouvelé deux (2) fois pour deux (2) ans;

ATTENDU QUE Mmes Isabelle Tardif et Élyse Claude Léveillé désirent poursuivre leur participation au sein du Comité de l'environnement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE renouveler les mandats de Mmes Isabelle Tardif et Élyse Claude Léveillé pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-742

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – STATIONNEMENT ARRIÈRE – 2141, RUE NOBEL (BÂTIMENT INDUSTRIEL) – ZONE I-152

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept pour l'agrandissement du stationnement arrière, préparés par l'entreprise Les Services exp inc., en date du 20 octobre 2019 (version modifiée du 18 novembre 2019), pour le bâtiment industriel situé au 2141, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 479.13.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 novembre 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-743

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1734, RUE PRINCIPALE (SALON FUNÉRAIRE DEMERS) – ZONE C-302

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager, préparés par le requérant et révisés en 2019, pour le bâtiment situé au 1734, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 479.5.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 novembre 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-744

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE TRANSFORMATION D'UNE RÉSIDENCE – 714, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement et de transformation de la résidence située au 714, montée Sainte-Julie, soumis par Yvon Charlebois, T.P., en date du 5 novembre 2019, et ce, conformément à la résolution 479.4.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 novembre 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-745

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI (KHMER ANGKOR EXPRESS) – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par l'entreprise Access signs, en date du 5 novembre 2019 (version modifiée en date du 13 novembre 2019), pour la place d'affaires Khmer Angkor Express, située au 2000, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 479.6.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 novembre 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-746

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UNE PORTE EN FAÇADE – 18, RUE DE BIENVILLE – ZONE H-135

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de rénovation résidentielle comprenant l'ajout d'une seconde porte en façade au 18, rue De Bienville a été soumise au Service de l'urbanisme et présentée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont refusé les plans-concept de rénovation considérant que le style architectural proposé pour le nouveau garage n'est pas nécessairement bien agencé à la résidence existante et que l'ajout de la seconde porte en façade n'est pas discret et lui confère un aspect visuel ne s'apparentant pas à celle d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QU'à la suite du Comité consultatif d'urbanisme, des plans-concept révisés ont été présentés et approuvés par les membres du Conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation révisés et préparés par la compagnie Gestion Plani-Concept architecture (Martin Desgagné) et datés du 28 octobre 2019, pour l'ajout d'une porte en façade pour la résidence unifamiliale située au 18, rue De Bienville;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-747

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (RESTAURANT BARBIES) – 1950, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage pour la propriété située au 1950, rue Léonard-De Vinci (Restaurant Barbies), préparés par l'entreprise Enseignes Media Modul Signs, en date du 18 novembre 2019, et ce, conformément à la résolution 479.10.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 novembre 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-748

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 611, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (LE ST-JOSEPH) – ZONE C-205

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Enseignes Dominion, en date du 8 novembre 2019, pour l'enseigne sur poteaux de la place d'affaires Le St-Joseph située au 611, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution 479.7.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 novembre 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-749

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1401, RUE NOBEL (OMNITECH) – ZONE I-154

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par l’entreprise Enseignes Claude Richard et soumis en date du 23 octobre 2019, pour la place d’affaires Omnitech, située au 1401, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 479.11.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 novembre 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-750

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 173, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (VIVACITÉ) – ZONE M-256

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’aménagement extérieur réalisés par Louis Dubuc, architecte paysagiste, en date du 29 mars 2018 (version révisée du 22 mai 2018) ainsi que le plan de gestion des déchets, réalisé par C. Faubert, en date du 10 août 2018, pour la propriété située au 173, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 479.8.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 novembre 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-751

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT – 1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’agrandissement du bâtiment industriel, préparés par Jacques Monty, architecte, en date du 10 octobre 2019, pour la place d’affaires « Imprimerie Ste-Julie », située au 1851, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 479.12.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 novembre 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-752

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1900, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (MCDONALD’S) – ZONE C-149

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par l’entreprise Pride signs, en date du 17 janvier 2018, pour la place d’affaires McDonald’s, située au 1900, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 479.9.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 novembre 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-753

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1415, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-222

ATTENDU QU’une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1415, chemin du Fer-à-Cheval a été soumise au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d’un plan projet de lotissement, préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 29 octobre 2019 (dossier 29296, mandat 51866, minute 53033);

ATTENDU QUE la demande concerne la création d’un lot transversal, c’est-à-dire un lot comportant à la fois une rue en front et une rue à l’arrière, de façon à y construire une résidence unifamiliale isolée au sud de la résidence existante;

ATTENDU QUE l’article 4.2.1.7 du *Règlement de lotissement 1103* ne permet pas qu’un terrain regroupé sous un seul numéro de lot comporte à la fois une rue en front et une rue à l’arrière;

ATTENDU QU’il est prévu de construire, sur le futur lot, une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages, à une distance de 3,04 mètres de la limite latérale gauche, à 3,2 mètres de la limite latérale de droite et à 6,10 mètres de la limite avant;

ATTENDU QU’il semble approprié d’inverser l’architecture proposée de la résidence, de sorte que le garage se trouve du côté opposé à celui montré sur les plans-concept préliminaires, limitant ainsi les impacts négatifs sur un arbre mature situé sur la propriété voisine, sur un autre arbre situé en façade ainsi que sur l’apport en lumière naturelle dans la résidence projetée;

ATTENDU le caractère préliminaire des plans-concept soumis pour la résidence projetée;

ATTENDU QUE l'opportunité d'accorder cette dérogation mineure doit être évaluée en fonction de l'implantation finale de la résidence, en fonction de plans-concepts de construction qui seront soumis ultérieurement, une fois les matériaux choisis;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de planter une haie de cèdres le long de la limite séparant la propriété du chemin du Fer-à-Cheval, soit dans le prolongement de la haie de cèdres existant sur les propriétés voisines;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'éviter l'aménagement de tout accès véhiculaire donnant sur le chemin du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 479.15.19 adoptée lors de son assemblée tenue le 19 novembre 2019, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la construction d'une résidence unifamiliale située au 1415, chemin du Fer-à-Cheval, afin d'autoriser :

- le lotissement d'un lot transversal, soit ayant à la fois une rue en front et une rue à l'arrière, plutôt qu'une seule rue en front de terrain, tel que prévu à l'article 4.2.1.7 du *Règlement de lotissement 1103*

et ce, conditionnellement à ce que :

- l'architecture proposée de la résidence projetée soit inversée, de sorte que le garage se trouve du côté opposé à celui montré sur les plans-concept préliminaires;
- l'arbre existant en façade soit conservé;
- des plans-concept de construction finaux soient déposés pour approbation;
- une nouvelle haie de cèdres soit plantée le long de la limite arrière du terrain, en continuité avec celle des propriétés voisines;
- il n'y ait aucun accès véhiculaire donnant sur le chemin du Fer-à-Cheval.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-754

AIDE FINANCIÈRE – LE GROUPE AMICAL DE STE-JULIE INC.

ATTENDU QUE Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. a pour mission de contrer l'isolement des aînés;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour les dîners mensuels offerts par cet organisme en 2019 et pour le repas des Fêtes qui aura lieu le 12 décembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 1 400 \$ à l'organisme Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. pour les dîners mensuels offerts en 2019 et une aide financière de 200 \$ pour le repas des Fêtes qui aura lieu le 12 décembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Au point suivant, le conseiller Claude Dalpé a divulgué son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter, car sa conjointe est administratrice à l'école de karaté Sankudo de Sainte-Julie.

19-755

AIDE FINANCIÈRE – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'École de karaté Sankudo de Sainte-Julie en vue de soutenir les bénévoles œuvrant au sein du conseil d'administration;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 décembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 1 170,08 \$ à l'École de karaté Sankudo de Sainte-Julie pour l'année 2019, dans le cadre de la Politique précitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-756

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 985-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 985 AUTORISANT DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE DÉSINFECTION À L'USINE D'ÉPURATION POUR UN MONTANT DE 1 900 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 900 000 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 21 567 \$

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le *Règlement 985-1 modifiant le règlement 985 autorisant des travaux de mise en place d'un système de désinfection à l'usine d'épuration pour un montant de 1 900 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 900 000 \$ afin de réduire le montant de l'emprunt à 21 567 \$*, sera présenté pour adoption à une séance distincte du Conseil.

Le projet de *Règlement 985-1 modifiant le règlement 985 autorisant des travaux de mise en place d'un système de désinfection à l'usine d'épuration pour un montant de 1 900 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 900 000 \$ afin de réduire le montant de l'emprunt à 21 567 \$* est déposé séance tenante par ce membre du Conseil.

19-757

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1154-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1154 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DIVERS AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY, AU SITE DE LA PISTE DE BMX ET AU PARC DESROCHERS, LE COÛT DE REMPLACEMENT D'ACCESSOIRES DE JEUX DANS DIVERS PARCS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 247 500 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 247 500 \$ AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 153 136 \$

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 1154-1 modifiant le règlement 1154 pour payer le coût des travaux d'aménagement divers au parc Edmour-J.-Harvey, au site de la piste de BMX et au parc Desrochers, le coût de remplacement d'accessoires de jeux dans divers parcs ainsi que les frais contingents pour un montant de 247 500 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 247 500 \$ afin de réduire le montant de l'emprunt à 153 136 \$*, sera présenté pour adoption à une séance distincte du Conseil.

Le projet de *Règlement 1154-1 modifiant le règlement 1154 pour payer le coût des travaux d'aménagement divers au parc Edmour-J.-Harvey, au site de BMX et au parc Desrochers, le coût de remplacement d'accessoires de jeux dans divers parcs ainsi que les frais contingents pour un montant de 247 500 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 247 500 \$ afin de réduire le montant de l'emprunt à 153 136 \$* est déposé séance tenante par ce membre du Conseil.

19-758

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1237 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX, ENTRE LES NUMÉROS 25 ET 69. AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 507 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 507 000 \$

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1237 pour payer le coût de travaux d'égout sanitaire sur la montée des Quarante-Deux, entre les numéros 25 et 69, ainsi que les frais contingents pour un montant de 507 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 507 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du Conseil.

Le projet de règlement 1237 pour payer le coût de travaux d'égout sanitaire sur la montée des Quarante-Deux, entre les numéros 25 et 69, ainsi que les frais contingents pour un montant de 507 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 507 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du Conseil.

19-759

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1242 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE VAUQUELIN AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 654 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 654 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1242 pour payer le coût de travaux de réfection sur la rue Vauquelin ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 654 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 654 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du Conseil.

Le projet de règlement 1242 pour payer le coût de travaux de réfection sur la rue Vauquelin ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 654 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 654 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du Conseil.

19-760

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1245 POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE GAINAGE D'AQUEDUC SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE, ENTRE LES NUMÉROS 1125 ET 1411, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 149 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 149 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 1245 pour payer le coût de travaux de gainage d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie, entre les numéros 1125 et 1411, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 149 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 149 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du Conseil.

Le projet de règlement 1245 pour payer le coût de travaux de gainage d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie, entre les numéros 1125 et 1411, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 149 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 149 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du Conseil.

19-761

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1246
RELATIF AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA
VILLE DE SAINTE-JULIE**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le *Règlement 1246 relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie* sera présenté pour adoption à une séance distincte du Conseil.

Le projet de règlement 1246 relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie est déposé séance tenante par ce membre du Conseil.

19-762

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1247
DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le *Règlement 1247 décrétant les taux de taxation pour l'année 2020* sera présenté pour adoption à une séance distincte du Conseil.

Le projet de règlement 1247 décrétant les taux de taxation pour l'année 2020 est déposé séance tenante par ce membre du Conseil.

19-763

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1248
POUR PAYER LE COÛT DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT
SANITAIRE SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN
MONTANT DE 1 544 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN
MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 544 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le *Règlement 1248 pour payer le coût de travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 544 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 544 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du Conseil.

Le projet de règlement 1248 pour payer le coût de travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 544 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 544 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du Conseil.

19-764

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1100-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN
D'URBANISME 1100 AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER
D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'APPORTER DES
CORRECTIONS ET AJUSTEMENTS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT MIXTE AYANT LIEU
DANS L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE – « MU-1 »**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement du plan d'urbanisme 1100* ainsi que l'annexe 2 intitulée « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord », afin d'apporter des corrections et ajustements liés au développement mixte ayant lieu dans l'aire d'affectation multifonctionnelle – « MU-1 »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 mai 2019, sous le numéro 19-335;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 octobre 2019, sous le numéro 19-631;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 28 octobre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1100-9 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 ainsi que l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord »*, afin d'apporter des corrections et ajustements liés au développement mixte ayant lieu dans l'aire d'affectation multifonctionnelle – « MU-1 »;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-765

ADOPTION – RÈGLEMENT 1100-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AINSI QUE L'ANNEXE 1 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU » AFIN D'Y APPORTER DE LÉGERS AJUSTEMENTS LIÉS AUX ALLÉES VÉHICULAIRES PRIVÉES, À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET ACCESSOIRES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement du plan d'urbanisme 1100* afin d'y apporter de légers ajustements liés aux allées véhiculaires privées, à l'implantation des bâtiments principaux et accessoires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 8 octobre 2019, sous le numéro 19-615;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 11 novembre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1100-10 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 ainsi que l'annexe 1 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) Sanctuaire de la Vallée du Richelieu » afin d'y apporter de légers ajustements liés aux allées véhiculaires privées, à l'implantation des bâtiments principaux et accessoires;*

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-766

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-92 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES RELATIVES AU SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD ET TOUCHANT NOTAMMENT LES USAGES, LA DENSITÉ ET LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DE LA ZONE M-244

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions administratives relatives au secteur de l'Entrée de ville Nord;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 8 octobre 2019, sous le numéro 19-616;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 28 octobre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE suivant cette assemblée publique de consultation, une erreur d'écriture a été corrigée à l'article 10.8.7.1.2 de l'article 3 du projet de règlement, car la distance minimale entre un bâtiment principal et la limite du site est de 3 mètres plutôt que 5 mètres;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 12 novembre 2019, sous le numéro 19-698;

ATTENDU QUE suivant l'adoption du second projet de règlement, une correction mineure a été apportée à l'article 10.8.4.3 de l'article 3, de façon à remplacer « 10.8.4.3 » par « 10.8.4.2 »;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter, avec la modification précitée, le *Règlement 1101-92 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions administratives relatives au secteur de l'Entrée de ville Nord et touchant notamment les usages, la densité et la hauteur des bâtiments de la zone M-244;*

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-767

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-93 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER UN RENVOI AU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d’ajouter un renvoi au règlement établissant les contributions aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné et qu’un projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 8 octobre 2019, sous le numéro 19-617;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l’objet d’une assemblée publique de consultation le 11 novembre 2019, conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d’approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D’adopter le *Règlement 1101-93 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d’ajouter un renvoi au règlement établissant les contributions aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D’Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-768

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-96 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER UN NOUVEL USAGE DE SERVICE DE REMORQUAGE AVEC FOURRIÈRE AUTOMOBILE

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de créer un nouvel usage de service de remorquage avec fourrière automobile;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné et qu’un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 8 octobre 2019, sous le numéro 19-618;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l’objet d’une assemblée publique de consultation le 11 novembre 2019, conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d’approbation référendaire et qu’un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 12 novembre 2019, sous le numéro 19-699;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1101-96 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de créer un nouvel usage de service de remorquage avec fourrière automobile*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-769

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-97 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJUSTER LES NORMES APPLICABLES AU SECTEUR DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TOUCHANT NOTAMMENT LES ALLÉES VÉHICULAIRES PRIVÉES, LES AIRES D'AGRÉMENT, LE STATIONNEMENT, L'IMPLANTATION DE BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES AINSI QU'AGRANDISSANT LA ZONE A-806 À MÊME LA ZONE A-904

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajuster les normes applicables au secteur du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, touchant notamment les allées véhiculaires privées, les aires d'agrément, le stationnement, l'implantation de bâtiments et constructions accessoires ainsi qu'agrandissant la zone A-806 à même la zone A-904;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 8 octobre, sous le numéro 19-619;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 11 novembre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 12 novembre 2019, sous le numéro 19-700;

ATTENDU QUE suivant l'adoption du second projet de règlement, des erreurs cléricales ont été corrigées aux articles 4, 5, 6 et 7, de façon à harmoniser les numéros de zones qui y figurent;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'adopter, avec la modification proposée, le *Règlement 1101-97 modifiant le Règlement de zonage 1101* afin d'ajuster les normes applicables au secteur du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, touchant notamment les allées véhiculaires privées, les aires d'agrément, le stationnement, l'implantation de bâtiments et constructions accessoires ainsi qu'agrandissant la zone A-806 à même la zone A-904;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-770

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-98 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER UN USAGE DE MICROBRASSERIE AVEC POINT DE VENTE À MÊME LE GROUPE « COMMERCE DE QUARTIER C1 »

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de créer un usage de microbrasserie avec point de vente à même le groupe « Commerce de quartier C1 »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 8 octobre 2019, sous le numéro 19-620;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 11 novembre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 12 novembre 2019, sous le numéro 19-701;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1101-98 modifiant le Règlement de zonage 1101* afin de créer un usage de microbrasserie avec point de vente à même le groupe « Commerce de quartier C1 »;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-771

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-99 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX SERRES AGRICOLES DANS LA ZONE A-807

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les normes relatives aux serres agricoles dans la zone A-807;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 8 octobre 2019, sous le numéro 19-621;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 11 novembre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 12 novembre 2019, sous le numéro 19-702;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1101-99 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les normes relatives aux serres agricoles dans la zone A-807*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-772

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-100 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE RÉDUIRE LE NOMBRE MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT PAR USAGE DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de réduire le nombre minimal de cases de stationnement par usage dans le secteur du Vieux-Village;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 8 octobre 2019, sous le numéro 19-622;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 11 novembre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 12 novembre 2019, sous le numéro 19-703;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1101-100 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de réduire le nombre minimal de cases de stationnement par usage dans le secteur du Vieux-Village;*

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-773

ADOPTION – RÈGLEMENT 1103-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1103 AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, D'ESPACES NATURELS ET DE TERRAINS DE JEUX ET D'AJOUTER UN RENVOI AU RÈGLEMENT CONCERNANT CE MÊME OBJET

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de lotissement 1103* afin d'abroger les dispositions concernant les contributions aux fins de parcs, d'espaces naturels et de terrains de jeux et d'ajouter un renvoi au règlement concernant ce même objet;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 8 octobre 2019, sous le numéro 19-623;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 11 novembre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1103-8 modifiant le Règlement de lotissement 1103 afin d'abroger les dispositions concernant les contributions aux fins de parcs, d'espaces naturels et de terrains de jeux et d'ajouter un renvoi au règlement concernant ce même objet;*

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-774

ADOPTION – RÈGLEMENT 1103-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1103 AFIN DE TRANSFÉRER LES NORMES LIÉES AUX ALLÉES VÉHICULAIRES PRIVÉES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de lotissement 1103* afin de transférer les normes liées aux allées véhiculaires privées du règlement de zonage conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 8 octobre 2019, sous le numéro 19-624;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 11 novembre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1103-9 modifiant le Règlement de lotissement 1103 afin de transférer les normes liées aux allées véhiculaires privées du règlement de zonage conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-775

ADOPTION – RÈGLEMENT 1104-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN D'ASSUJETTIR L'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS, DANS LE CAS DE PROJETS DE REDÉVELOPPEMENT

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1104 sur les permis et certificats* afin d'assujettir l'émission des permis de construction au paiement d'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, dans le cas de projets de redéveloppement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 8 octobre 2019, sous le numéro 19-625;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1104-6 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin d'assujettir l'émission des permis de construction au paiement d'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, dans le cas de projets de redéveloppement*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-776

ADOPTION – RÈGLEMENT 1108-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AJOUTER UNE NOUVELLE SECTION 19 NOMMÉE « SECTEUR MIXTE LOCALISÉ À L'ANGLE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE LA RUE DE MURANO (ZONE M-244) » ET LES DISPOSITIONS AFFÉRENTES À CELLE-CI

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin d'ajouter une nouvelle section nommée « secteur mixte localisé à l'angle du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano (zone M-244) et les dispositions afférentes à celle-ci;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 8 octobre 2019, sous le numéro 19-626;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 28 octobre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1108-15 modifiant le Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une nouvelle section nommée « secteur mixte localisé à l'angle du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano (zone M-244) et les dispositions afférentes à celle-ci*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-777

ADOPTION – RÈGLEMENT 1109 ÉTABLISSANT LES CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 8 octobre 2019, sous le numéro 19-627;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 11 novembre 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1109 établissant les contributions aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-778

ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* afin de prévoir les tarifs applicables pour l'année 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil du 12 novembre 2019, sous le numéro 19-697;

ATTENDU QUE, suivant le dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées à la section « mobilité partagée » du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adopter, avec les modifications proposées, le Règlement 1149-11 modifiant le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy informe les personnes présentes dans la salle qu'une séance extraordinaire aura lieu à la salle du Conseil ce jeudi 12 décembre 2019 à 8 h 15 pour l'adoption du règlement de taxation.

Mme Roy remercie les élus membres de la Commission des finances, soit M. Mario Lemay et Mme Lucie Bisson pour leur rigueur au sein de cette Commission. Mme Roy remercie également tous les membres du Conseil pour la préparation du budget 2020.

Mme Roy souhaite à tous une belle période des fêtes ainsi que la principale richesse, la santé.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Les membres du Conseil souhaitent de très joyeuses fêtes à tous.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jacques Blanchard

- M. Blanchard demande des précisions sur le point 2.6 à l'ordre du jour de la séance, soit « Installation d'un panneau de stationnement interdit - rue de Grenoble ».

M. Blanchard demande si les lampadaires seront installés bientôt sur cette rue.

Mme Brisson mentionne que l'installation devrait être faite vers le mois de février 2020.

M. Christian Chapleau

- M. Chapleau demande quelle sera l'ampleur des travaux de gainage d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie.

Mme Roy mentionne que les travaux seront faits hors chaussée et qu'ils sont nécessaires, compte tenu de l'état des tuyaux à cet endroit. Mme Roy précise que ces travaux auront lieu face au 1125, montée Sainte-Julie.

M. Yves Souci

- M. Souci mentionne que le ramassage de la neige est problématique sur la rue Borduas. Cette rue ne semble pas prioritaire, car elle n'est pas nettoyée rapidement.

Mme Roy mentionne que cette rue est prioritaire, puisqu'il y a une école et qu'elle est collectrice. Par ailleurs, compte tenu des propos de M. Souci, des vérifications seront faites afin de s'assurer que le ramassage de la neige est fait de façon prioritaire.

19-779

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 49.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière